Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce
Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9
514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 12 avril 2007
No de dossier : 10887/115805.70

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande d' Hydro-Québec dans ses activités de transport d' électricité afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour sa direction Contrôle des mouvements d' énergie
R-3625-2007

Chère consoeur,

La présente vise à répondre aux commentaires du Transporteur dans sa lettre du 5 avril dernier relativement à la demande d' intervention de la FCEI dans le présent dossier.

Nous sommes en désaccord avec l' interprétation et la lecture trop étroite que fait le Transporteur des nouvelles dispositions du chapitre VI.I de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Les consommateurs d' électricité que représente la FCEI, notamment par le biais de la charge locale du Transporteur, ont certainement un intérêt à s' assurer que les normes de fiabilité soient gérées par un coordonnateur de la fiabilité possédant tous les attributs pour pouvoir effectuer sa mission de la manière la plus efficace et transparente possible.

Comme la demande du Transporteur vise à se faire désigner comme coordonnateur, nous comprenons mal les commentaires du Transporteur à l'égard de la demande d' intervention de la FCEI. Nous distinguons la présente demande du Transporteur d' une demande où les normes de fiabilité techniques seront ultérieurement discutées. L'enjeu de la présente demande vise à déterminer si le Transporteur peut assumer le rôle qu' il demande. La FCEI n'en est pas convaincue et souhaite intervenir à cet égard.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

André Turmel
AT/nb
c.c. Me Carolina Rinfret et tous les intervenants